

Exposition

Une Histoire sans histoires



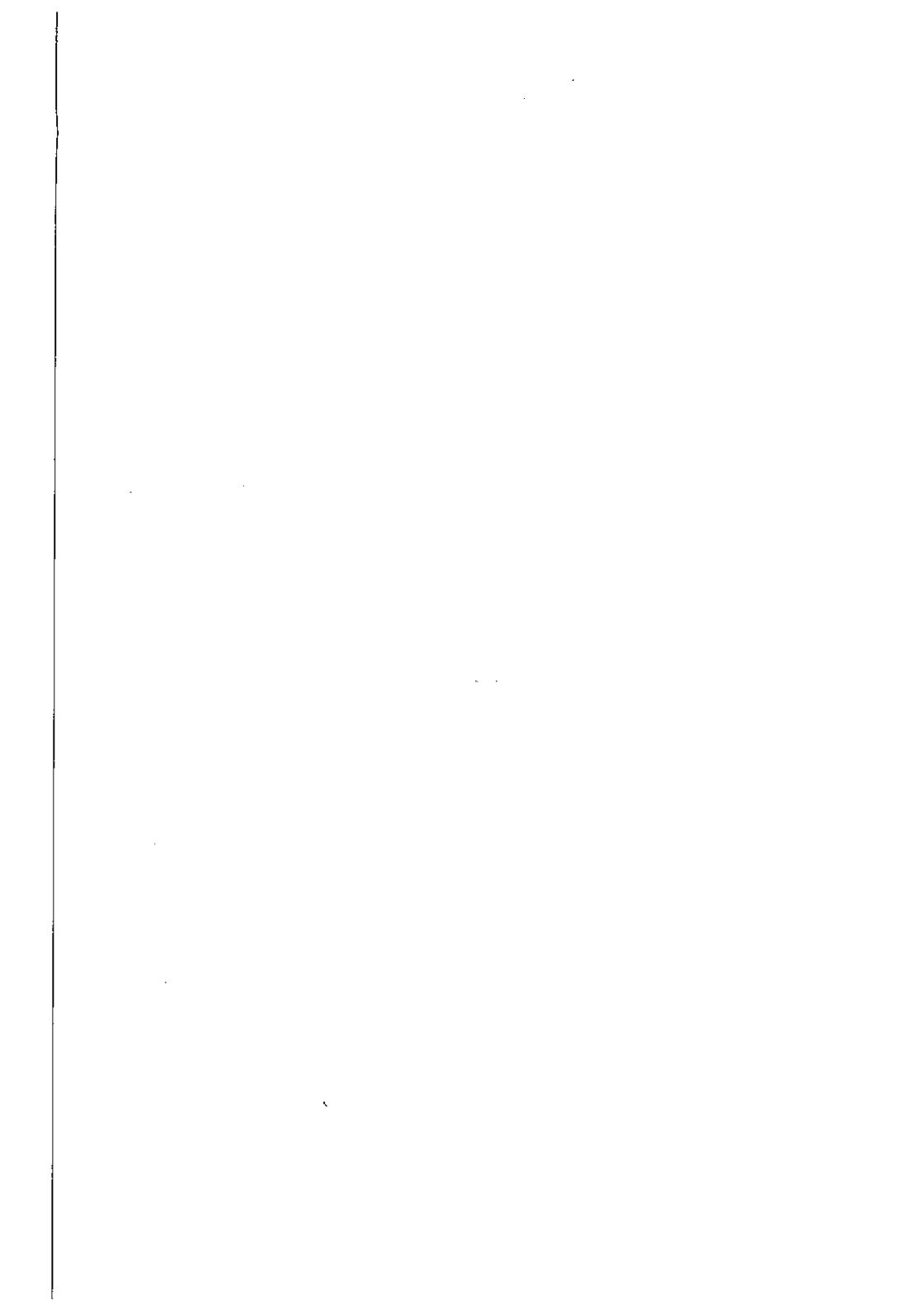
**Conseil Général
TERRITOIRE DE BELFORT**



REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Trois siècles de vie commune

Delle - Porrentruy, 1990



Une Histoire sans histoires

Les relations entre le Territoire de Belfort et la République
et canton du Jura des traités de Westphalie à nos jours.

Belfort, 1990

(c) Archives départementales du Territoire de Belfort, 1990

Introduction

Frontière rupture, ou frontière soudure ? Telle est la question que l'on peut se poser de prime abord en étudiant les relations entre le Jura et le Territoire de Belfort. Car rien ne marque véritablement cette frontière : langue, religion, culture... sont les mêmes de part et d'autre d'une des rares frontières de l'Europe occidentale qui survivront au 1er janvier 1993.

Il est donc intéressant de chercher à savoir quel rôle a pu jouer cette frontière dans l'Histoire. Là encore, pas de faits saillants ou presque. Certes, la France annexe pendant la Révolution les terres de l'Evêché. Mais si les Français parlent d'annexion, les Jurassiens parlent de réunion. Le sentiment de culpabilité français ne répond pas à un reproche.

La frontière est partout présente. Peu à peu, elle se matérialise, se fige au début du XIX^e siècle. Mais toujours on la traverse. On cultive sa terre de part et d'autre, les échanges commerciaux sont nombreux, alternativement chacun des deux pays offre des débouchés à l'excédent de main d'œuvre de l'autre. La frontière n'existe réellement que pendant les périodes de guerre. La Suisse doit alors protéger sa neutralité, et la frontière coupe dès lors la France d'un pays-refuge.

En 1990, cette frontière tend à s'atténuer plus encore. Le Territoire de Belfort, mal à l'aise entre l'Alsace et la Franche-Comté, et la jeune République et canton du Jura soucieuse d'échapper au contrôle de Berne et de Bâle, ont mis en place une politique de coopération transfrontalière active, qui dépasse largement le cadre des échanges, dans celui, plus large, de la communauté de Travail du Jura, qui regroupe toutes les collectivités du massif.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une frontière ?

La notion même est inséparable de celle d'Etat, et les évolutions sont naturellement comparables au cours des âges. L'idée de frontière développée par Rome n'a rien à voir avec celle du Moyen-Age, moins encore avec la nôtre.

A Rome, la frontière est une notion assez floue. Si l'Empire est globalement délimité par le Rhin et le Danube, ce ne sont pas les fleuves, obstacles illusoires aux envahisseurs, qui marquent les limites. L'influence impériale va très au-delà du Rhin, et on peut parler plus justement de zone frontière. Il s'agit d'un espace entre deux civilisations, l'une urbaine et l'autre rurale. La limite n'est donc pas facile à cerner et peut évoluer au cours des âges. Surtout, au Haut-Empire, il s'agit d'une frontière entre un Etat organisé et des peuplades désunies : Rome peut ainsi tenir des marches qui protègent sa frontière théorique.

Au Bas-Empire, la notion évolue considérablement, car ce sont désormais des nations organisées qui font face à l'Empire, avec les Goths et les Huns. Souvent militairement aussi puissants que Rome, les souverains «barbares» considèrent tout naturellement eux aussi qu'ils doivent disposer de marches à leurs frontières : le schéma s'est renversé totalement.

Le Rhin, par exemple, présenté traditionnellement comme la frontière impériale, ne marqua que rarement une limite. Au Haut-Empire, si les tentatives de Germanicus de pousser les limites de l'Empire jusqu'à l'Elbe furent sans lendemains, les Champs Decumates demeurèrent une marche au-delà du Rhin jusqu'au IIIe siècle. Par la suite, les peuples dits barbares, Francs et Alamans, furent installés de part et d'autre du Rhin, les rois mérovingiens voyant leur autorité reconnue jusqu'en Bavière.

Tout aussi floues étaient les limites entre les peuples à l'intérieur de l'Empire. Les peuples gaulois, par exemple,

disposaient de territoires que l'on sait cartographier. Mais les limites en étaient peu précises, marquées par des restes de la forêt originelle et des zones à peu près désertes. Là aussi, il s'agit d'une zone frontière, et non d'une ligne.

Pas de frontière clairement établie non plus au Moyen-Age, même si la notion devient plus claire. Les frontières du Royaume de France, marquées théoriquement par le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut, ne suivent en fait presque jamais ces limites. Certes, le roi de France et l'Empereur germanique se rencontrent périodiquement dans un point frontière, en des lieux traditionnels comme Mouzon et Saint-Jean-de-Losne qui ont valeur de symbole. Mais dans les faits de la vie courante la frontière n'existe pas.

Le régime de la vassalité et du fief interdit en effet de parler de frontière linéaire. Les enclaves sont innombrables, on peut changer de seigneurie, donc d'Etat, d'une parcelle de terre à une autre. Comme la notion de nation n'existe pas davantage, il est illusoire de chercher à cartographier quelque frontière que ce soit. Le réseau des vassalités et des fidélités prime tout.

Les historiens français sont d'ailleurs fort gênés par cette situation pour expliquer certains faits. En particulier, il fallut aux cartographes des trésors d'imagination pour arriver à placer dans la France de Charles VII le très lorrain village de Donrémy, patrie de Jeanne d'Arc !

L'époque moderne vit s'affiner la notion de frontière linéaire, née de la fiscalité. L'établissement de barrières douanières aux limites des Etats nécessitait de définir clairement ces frontières, et de les rendre surveillables, donc linéaires. L'évolution était à peu près terminée à la veille de la Révolution, par toute une série d'échanges entre princes, tous intéressés à l'affaire.

La Révolution française innova également en matière de frontières. D'une part, il était impensable de maintenir des frontières imprécises, où les enchevêtrements de droits montraient trop clairement que la féodalité était à l'origine du découpage. D'autre part, elle fut le réel inventeur de la notion de frontière naturelle.

On a longtemps prêté à Richelieu l'invention de la notion de frontière naturelle. Outre le fait que la France, étant alors bordée par la Saône et la Meuse, n'avait pas à se chercher vers l'Est une frontière naturelle qu'elle possédait déjà, le Grand Cardinal cherchait plus à affaiblir l'Autriche en lui enlevant ses possessions limitrophes de la France qu'à réaliser son pré carré. Seules les possessions des Habsbourg sont visées par le Très Chrétien, et la Lorraine attendra le règne de Louis XV pour être annexée, pacifiquement d'ailleurs. La poussée vers le Rhin ne fut que le rêve de Henri II, qui prétendait d'ailleurs non donner à la France des frontières soi-disant naturelles, mais récupérer l'héritage des rois d'Austrasie, donc des régions outre-Rhin.

Ce furent les Conventionnels qui inventèrent cette notion de frontière naturelle. Par l'annexion de l'Alsace, Louis XIV leur avait interdit définitivement de revendiquer des frontières linguistiques. L'Allemagne n'existant alors pas en tant qu'Etat, il était simple de reprendre la vieille frontière romaine, ou prétendue telle, du Rhin. Frontières naturellement attribuées à la France par la volonté divine, et donc intégrées jusqu'aux lendemains de 1918 dans la mystique républicaine.

Surtout, par l'exaltation du rôle de la Nation, la Révolution donna un sens à la notion de frontière. En 1789, la France n'avait pas de frontières clairement définies avec l'Empire, et il existe des provinces «étrangères», dans le Royaume mais en dehors de ses barrières douanières. Le roi de France possède la Provence, mais comme comte de Provence et de Forcalquier ; le Dauphiné appartient au Dauphin : fictivement, la limite du royaume est toujours

fixée sur le Rhône ! La Révolution, en développant le mythe de la Grande Nation, balaya l'ensemble de ces survivances d'un autre âge.

Ce furent en fait les traités de Vienne qui fixèrent pour la première fois des frontières européennes stables, puisqu'elles furent presque immuables pendant un siècle, mais surtout linéaires, permettant l'établissement de barrières douanières. Les rectifications de frontières, jusque là fréquentes au cours de négociations diverses à des fins de régularisation, deviennent dès lors très rares, n'intervenant plus qu'à l'issue des conflits armés.

Egalement à partir du XVIII^e siècle naissent des frontières imperméables, avec des pays fermés, comme la Russie. La libre circulation des hommes n'est pas encore une idée communément admise.

Ce sont les acquis de ces deux derniers siècles, des frontières étanches et servant de base à une perception douanière qui sont le plus tôt contestées. L'Allemagne, sous la conduite de la Prusse, unit sa poussière d'Etats au sein du Zollverein, qui fait disparaître les frontières internes. Aujourd'hui, la construction de l'Europe communautaire enlève tout rôle à la plus grande partie des frontières en Europe occidentale. La chute du mur de Berlin et du rideau de fer a par ailleurs montré qu'une frontière hermétique ne pouvait être durable.

La frontière avec la Suisse sera, au 1er janvier 1993, la seule frontière réelle que conservera la France au sein de la C.E.E. Il importe donc que cette frontière ne soit pas un anachronisme dans l'Europe de l'an 2000, et que la barrière qu'elle pourrait représenter soit levée.

Plan de l'exposition

L'objet de l'exposition *Une Histoire sans histoires* est de montrer comment s'est mise en place, entre les actuels République et canton du Jura et Département du Territoire de Belfort, une frontière, et comment cette frontière a été vécue par les habitants de ces collectivités.

Plusieurs thèmes ont donc été traités :

- la mise en place de cette frontière, depuis les traités de Westphalie qui placent l'Alsace dans l'orbite de la France et entravent l'expansion de la Suisse vers le Nord. Les terres de l'évêque de Bâle deviennent ainsi une sorte d'Etat-tampon entre la Suisse et la France ;

- l'évolution de cette frontière : mise en place progressive d'une frontière linéaire, mouvements de la frontière (annexion de l'ancien Evêché par la France, annexion par le canton de Berne en 1815) ;

- le maintien de liens transfrontaliers : liens religieux, avec les paroisses du Territoire dépendant de l'évêché de Bâle ; liens économiques, avec le maintien de mouvements commerciaux ; liens culturels, avec le maintien d'une identité catholique et francophone après 1815 et le rattachement de l'Evêché à Berne ;

- la place de cette frontière dans les relations internationales : opposition après 1871 d'une frontière hostile avec l'Allemagne et d'une frontière paisible avec la Suisse ; rôle du Jura comme pays du refuge lors des conflits européens, de la guerre de Trente Ans à la deuxième guerre mondiale ;

- le développement des relations transfrontalières : importance des travailleurs frontaliers, liens entre entreprises du Territoire et du Jura, mise en place de liaisons routières et ferroviaires performantes.

Le parti retenu a été celui d'un découpage chronologique. En effet, deux dates sont particulièrement importantes dans cette évolution. En 1648, les traités de Westphalie bouleversent les évolutions prévisibles de l'Europe. L'expansion de la Suisse vers le Nord et Mulhouse est bloquée par la cession de l'Alsace à la France. La frontière ainsi fixée entre la France et l'Evêché de Bâle ne sera plus guère modifiée que dans le détail. Cette annexion de l'Alsace préserve par ailleurs l'Evêché, qui ne connaît pas l'annexion par la Confédération, peu désireuse d'avoir une frontière commune avec la France.

La seconde date est 1814-1815. Lors des traités de Vienne, l'ancien Evêché est annexé par le canton de Berne. A la réunion à un pays de même langue et de même religion succède l'annexion par un Etat germanophone et protestant. Si la frontière politique est installée entre la France et le Jura, une frontière beaucoup plus hermétique est mise ainsi en place entre Berne et le Jura. L'indépendance de la République et canton du Jura sera certainement, avec le recul de l'Histoire, la troisième date importante de cette évolution.

Le plan général est le suivant :

Première partie : des origines à la guerre de Trente Ans

- 1 Entre Suisses et Habsbourgs
- 2 La poussée de la France vers le Rhin, de Louis XI à Louis XIII
- 3 La guerre de Trente Ans : le refuge suisse
- 4 L'annexion de l'Alsace par la France

Deuxième partie : de 1648 à 1815

- 5 L'imbrication des divisions locales
- 6 Les frontières du Royaume : la «frontière de fer»
- 7 La matérialisation de la frontière : échanges, bornages
- 8 Les flux migratoires
- 9 Le commerce
- 10 Les liens religieux
- 11 La notion de frontière sous la Révolution
- 12 L'annexion de l'Evêché
- 13 Le Mont-Terrible et le Grand-Haut-Rhin
- 14 Les traités de 1815

Troisième partie : de 1815 à nos jours

- 15 La surveillance de la frontière : la douane
- 16 La contrebande
- 17 1871 et les trois frontières
- 18 La Grande Guerre : la fermeture de la frontière
- 19 La guerre de 1939-1945 : le refuge suisse
- 20 Les liaisons : la route
- 21 Les liaisons : le rail
- 22 Les liaisons : le canal
- 23 Les liens économiques : l'exemple Japy
- 24 Les entreprises sur la frontière
- 25 Les transfrontaliers
- 26 La coopération transfrontalière
- 27 Les échanges culturels et sociaux
- 28 L'indépendance du Jura

1 Entre Suisses et Habsbourgs

Présentation générale

L'ensemble de l'Alsace méridionale et du diocèse de Bâle voit se constituer au Moyen Age des seigneuries puissantes, tenues par les Habsbourgs et par les Evêques de Bâle. La logique aurait voulu que les Habsbourgs, puissance dominante, arrivent à faire de leurs possessions un bloc homogène, qui leur aurait assuré le contrôle de la haute vallée du Rhin. Mais la naissance de la Suisse, aux dépens des Habsbourgs, et son développement territorial firent de l'évêché de Bâle un Etat tampon entre le nouvel Etat et l'Alsace méridionale, possession autrichienne. Charles le Téméraire reprit à son compte les prétentions des Habsbourgs et tenta de reprendre pied en Suisse, ce qui aurait condamné à terme l'indépendance de l'évêché, enclavé dans des possessions bourguignonnes. Son échec face aux Suisses rétablit la situation antérieure.

Documents présentés

- 1 La constitution de la confédération helvétique (carte).
- 2 Les possessions de Charles le Téméraire (carte).
- 3 Le serment du Grütli, acte fondateur de la confédération.
- 4 Réception par Charles le Téméraire des ambassadeurs de Berne venant défendre leurs alliés alsaciens.
- 5 La bataille de Morat, fin de l'expansion bourguignonne.

2 La poussée de la France vers le Rhin, de Louis XI à Louis XIII

Présentation générale

La mort de Charles le Téméraire permet dans un premier temps au roi de France Louis XI de se rapprocher dangereusement des terres de l'Evêché de Bâle, par l'annexion de la Franche-Comté. Cette expansion ne peut qu'inquiéter les Suisses.

L'évacuation de la Franche-Comté par Charles VIII lève cette hypothèque. Les rois de France se tournent vers l'Italie, et François Ier conclue une paix perpétuelle avec les cantons, qui deviennent les alliés du Royaume. Lors du «Voyage d'Allemagne», Henri II ne menace en rien la confédération, dont les alliances vers le nord ne sont pas troublées. Il n'est alors pas exclu de voir à terme la Comté et l'Alsace enlevées aux Habsbourgs et confiées aux Suisses afin de maintenir l'équilibre européen, de même que Louis XIII confia la garde de la Valteline aux Grisons. Enclavé dans la confédération, l'Evêché aurait alors vu rapidement disparaître son indépendance.

Documents présentés

- 1 La France à la mort de Louis XI, après l'annexion de la Franche-Comté (carte).
- 2 Portrait de Louis XI.
- 3 La bataille de Marignan : les troupes suisses et celles originaires de l'Evêché.
- 4 Portrait de Henri II.
- 5 Le voyage d'Allemagne de Henri II (carte).

3 La guerre de Trente Ans : le refuge suisse

Présentation générale

La guerre de Trente Ans désole l'Europe centrale de 1618 à 1648. Les Suédois, soutenus par la France, ravagent les possessions des Habsbourg et de leurs alliés dans l'Empire. Les dégâts sont considérables, et les pertes humaines dépassent dans certaines régions la moitié de la population.

Longtemps à l'écart du conflit, l'évêché de Bâle sert de refuge aux populations menacées des terres voisines des Habsbourg, et en particulier aux habitants de la région de Belfort et à leurs biens. Mais l'évêché est à son tour occupé par les troupes suédoises, et Belfort et Porrentruy connaissent le même sort jusqu'à la fin de la guerre. L'intervention militaire française tend cependant à éloigner les combats de l'Alsace occupée.

Documents présentés

- 1 Mise à l'abri à Porrentruy des ornements de l'église de Delle.
- 2 Les mouvements de troupes pendant la guerre de Trente Ans (carte).
- 3 Compte des dégâts causés à Delle par les Suédois en 1633-1634.
- 4 Pillages et massacres pendant la guerre de Trente Ans
- 5 Portrait de Turenne.

4 L'annexion de l'Alsace par la France

Présentation générale

La guerre de Trente Ans se termine par la victoire de la France et de ses alliés sur les Habsbourgs, qui doivent accepter les traités de Westphalie qui marquent le triomphe de la politique de Louis XIII et de Richelieu. La paix n'est cependant pas rétablie, puisque les Habsbourgs d'Espagne, maîtres de la Franche-Comté, continuent la lutte contre la France.

Les traités de Westphalie, signés en 1648, repoussent l'Autriche sur la rive droite du Rhin. L'Empereur doit céder à la France tous ses droits en Alsace. Le roi de France entre en possession des seigneuries des Habsbourgs en Alsace, Belfort, Delle et Ferrette. L'évêque de Bâle est dès lors obligé de maintenir un équilibre entre ses voisins suisses et français, mais aussi avec l'Autriche, qui seule peut garantir son indépendance.

Les seigneuries de Belfort, Delle et Ferrette sont cédées peu après par Louis XIV au Cardinal Mazarin. La nouvelle frontière mise en place sépare en fait les possessions de deux seigneurs : l'évêque de Bâle et le Cardinal Mazarin.

Documents présentés

- 1 Le traité de Westphalie, qui met fin à la guerre de Trente Ans.
- 2 L'Alsace après les traités de Westphalie (carte).
- 3 Portrait du Cardinal Mazarin.
- 4 Lettres de cession de Belfort et Ferrette au Cardinal Mazarin par Louis XIV.

5 L'imbrication des divisions locales

Présentation générale

La notion de frontière telle que nous la concevons n'existe pas encore lors de la conclusion des traités de Westphalie. Les seigneuries, constituées peu à peu lors du Moyen Age, n'ont pas de limites précises, et les limites sont enchevêtrées. En particulier, de nombreux villages, comme Boncourt, ont plusieurs seigneurs, qui relèvent des deux Etats.

Au cours du XVIII^e siècle, cette notion évolue. Le roi de France, qui à partir du règne de Louis XV ne recherche plus l'expansion, essaye de délimiter clairement son royaume. Les échanges de terres sont nombreux entre le roi et le prince-évêque, et débouchent sur la mise en place d'une frontière linéaire, qu'il est dès lors possible de borner de façon précise. Plusieurs campagnes de bornage ont lieu au cours des règnes de Louis XV et Louis XVI, et sont achevées à la Révolution.

Documents présentés

- 1 Les seigneuries du Territoire voisines de l'Evêché (carte).
- 2 Nomination du maire de la seigneurie de Delle pour Boncourt.
- 3 Procès entre ressortissants des deux Etats.
- 4 Commission royale pour le règlement des problèmes frontaliers.
- 5 Modèles de bornes frontières.
- 6 Une ancienne borne frontière.

6 Les frontières du Royaume : la «frontière de fer»

Présentation générale

Le règne de Louis XIV voit une expansion considérable du Royaume, qui abandonne définitivement les vieilles limites du traité de Verdun. L'annexion de la Flandre et de l'Artois, du Roussillon, de l'Alsace et de la Franche-Comté donne à la France, à l'exception de la Lorraine, de Nice et de la Savoie, ses limites actuelles.

Les guerres de la fin du règne de Louis XIV montrent au roi de France que le temps des conquêtes modifiant l'équilibre européen est achevé. Il s'agit désormais de conserver les acquis, et donc de protéger les frontières. C'est l'objet des gigantesques travaux de fortifications conduits par Vauban.

L'installation à Belfort d'une forteresse et d'une garnison importante ne dut guère rassurer le prince évêque, mais lui apportait l'assurance que la France ne souhaitait pas annexer ses terres. Une fois fortifiée, la frontière ne peut plus guère varier.

Documents présentés

- 1 Réquisitions dans la région de Delle pour la construction de Brisach.
- 2 Louvois et Vauban surveillant la construction de la forteresse de Belfort.
- 3 Les annexions de Louis XIV (carte).
- 4 La «Frontière de fer» (carte).
- 5 Plan de Belfort en 1711.

7 La matérialisation de la frontière : échanges, bornages

Présentation générale

Le XVIII^e siècle voit se réaliser d'importants efforts afin de concrétiser la frontière et de la rendre linéaire. Les échanges de souveraineté entre le roi de France et le prince-évêque sont nombreux et permettent de délimiter les Etats.

Mais le problème des Etats n'est pas le seul à se poser. Les limites entre les communautés villageoises sont également floues, et la question est d'autant plus compliquée que les limites ne correspondent pas toujours avec celles des souverainetés. Surtout, de nombreux frontaliers possèdent des biens de part et d'autre de la frontière.

Le bornage précis ne sera achevé que sous la monarchie de Juillet, après de nouveaux échanges, y compris dans les parties boisées. Le problème des frontaliers reste quant à lui entier : la frontière a été matérialisée, mais ne marque pas une coupure franche.

Documents présentés

- 1 Procès sur des limites entre les communautés de Villars-le-Sec et Bure.
- 2 Une borne frontière.
- 3 Borne frontière fleurdelysée.
- 4 Ratification par Louis XVI d'échanges de terres avec le prince-évêque.
- 5 Délimitation de la frontière à Courcelles.

8 Les flux migratoires

Présentation générale

Traverser la frontière à la fin du XVIII^e siècle ne pose guère de problèmes. Tous les riverains ont des biens de part et d'autre. De nombreux bourgeois de Belfort ont des possessions à Porrentruy et inversement. Des accords permettent aux habitants des deux Etats de jouir paisiblement de leurs biens où qu'ils soient, et facilitent les dévolutions.

Nombreux sont alors les habitants de l'Evêché venant s'installer dans la région de Belfort. L'Alsace a été ruinée par la guerre de Trente Ans, et le roi de France tente d'attirer de nouveaux habitants, en particulier du côté suisse, en leur offrant des conditions d'implantation très favorables. Par ailleurs, les armées du roi de France recrutent de nombreux mercenaires en Suisse et dans l'Evêché, en vertu de la paix perpétuelle de 1515. Les régiments suisses furent parmi les derniers soutiens de la monarchie lors de la prise des Tuilleries le 10 août 1792.

Documents présentés

- 1 Biens des habitants de Boncourt dans la seigneurie de Delle.
- 2 Régiments suisses dans l'armée française.
- 3 Ordonnance royale sur les terres abandonnées en Alsace.
- 4 Biens possédés par des Belfortains à Porrentruy.
- 5 Encadrement des régiments suisses par des officiers français.

9 Le commerce

Présentation générale

Au XVIII^e siècle, ni Belfort, ni Porrentruy ni Delémont ne sont des places économiques importantes. Ces villes dépendent fortement de Bâle, alors l'une des plus importantes places financières européennes. Elles font ainsi partie d'un même ensemble économique du Rhin supérieur, et participent aux mêmes courants d'échanges.

Toutefois, le trafic entre les deux Etats demeure important, comme en témoigne le nombre des péages sur la route Belfort-Porrentruy. Ces échanges sont surtout alimentés par les hauts-fourneaux de Belfort et Châtenois, qui exportent vers la Suisse la plus grande partie de leur production. Les cahiers de doléances de 1789 dénoncent d'ailleurs l'importance de ce trafic, qui fait sortir du Royaume la matière première pour la fabrication d'armes de guerre, alors que l'exploitation des hauts fourneaux paralyse la paysannerie qui n'a plus accès ni aux bois ni aux rivières.

Documents présentés

- 1 Compte d'un emprunt de Delle auprès des financiers bâlois.
- 2 Etat des péages sur la route Belfort-Delle.
- 3 Les routes de poste en Alsace en 1789 (carte).
- 4 Comptes de la forge de Belfort.
- 5 Loi alignant les droits des produits de l'Evêché et de France.

10 Les liens religieux

Présentation générale

La région de Belfort et les terres de l'Evêché avaient des liens religieux étroits. La partie orientale de l'actuel Territoire de Belfort relevait de l'évêque de Bâle, qui y accomplissait des visites pastorales et nommait les curés. Les limites des diocèses étaient en effet calquées sur celles des territoires des anciens peuples gaulois, ici les Séquanes et les Rauriques.

Au XVIII^e siècle, on tenta de faire coïncider les limites politiques et les limites ecclésiastiques. Il était en effet paradoxal de voir l'évêque de Bâle avoir la moitié de son diocèse en France, alors qu'une partie de sa seigneurie temporelle relevait au spirituel de Besançon.

Les terres de l'Evêché furent, au début de la Révolution, une terre d'asile pour les prêtres réfractaires français, soutenus énergiquement par l'évêque de Bâle dont les droits en Alsace avaient été abolis par l'assemblée constituante.

Documents présentés

- 1 Echange de parties de leurs diocèses entre les évêques de Bâle et de Besançon.
- 2 L'évolution du diocèse de Bâle (carte).
- 3 Emigration de curés belfortains dans l'Evêché pendant la Révolution.
- 4 Vers adressés par des prêtres français émigrés au Sénat de Soleure.
- 5-9 Portraits d'évêques de Bâle.

11 La notion de frontière sous la Révolution

Présentation générale

La Révolution française connut une évolution considérable dans sa vision de la notion de frontière. A l'origine, la France s'interdit d'attenter à la liberté des peuples, et renonce aux idées de conquête.

Mais très vite, cette doctrine est abandonnée. D'une part, les révolutionnaires considèrent comme leur devoir d'aider à la libération des autres peuples d'Europe, et leur laissent la possibilité d'être rattachés à la France. Les annexions forcées suivront, avec la mise à l'honneur des frontières naturelles et la volonté impériale napoléonienne, qui place la totalité de la Suisse sous la domination française.

Documents présentés

- 1 Portrait de d'Alembert.
- 2 La notion de frontière, vue par *l'Encyclopédie*.
- 3 Portrait de Brissot.
- 4 Les frontières de la France vues par Brissot.
- 5 Portrait de Mirabeau.
- 6 Les frontières de la France vues par Mirabeau.
- 7 Portrait de Danton.
- 8 Proposition par Danton de la notion de frontières naturelles.
- 9 Décret de la Convention sur l'occupation de l'Evêché.
- 10 Proclamation de la France «Grande Nation émancipatrice des Peuples».
- 11 Les annexions de la Révolution (carte).
- 12 Portrait de Berthier, prince de Neuchâtel.

12 L'annexion de l'Evêché

Présentation générale

Le déclanchement de la Révolution en France entraîna des remous dans l'Evêché. L'évêque de Bâle, dépossédé de ses droits dans le Haut-Rhin (un évêché est créé à Colmar) s'oppose fermement aux idées révolutionnaires et noue des liens étroits avec l'Autriche. Des habitants de Delémont et Porrentruy sont obligés de se réfugier en France.

L'annexion est vivement réclamée par le club des Jacobins de Delle, et est acceptée par la Convention, soucieuse de faire disparaître la menace autrichienne sur Belfort en cas de guerre. Après l'éphémère République rauracienne, un nouveau département est créé, le Mont-Terrible, et les lois révolutionnaires y sont introduites.

Si l'intervention française a été réclamée par nombre d'habitants, la guerre perpétuelle, avec ses levées d'hommes et ses réquisitions, détache rapidement les habitants de la France, et Porrentruy et Delémont sont dès lors plus occupés que réunis.

Documents présentés

- 1 Délibération des Jacobins de Delle sur la présence dans leur ville de réfugiés de Porrentruy.
- 2 Envoi de commissaires de la Convention dans l'Evêché.
- 3 Le département du Mont-Terrible (carte).
- 4 Porrentruy en l'an II.
- 5 Les troupes françaises à Porrentruy en 1800.

13 Le Mont-Terrible et le Grand-Haut-Rhin

Présentation générale

Le nouveau département du Mont-Terrible, créé après l'annexion de l'Evêché et du pays de Montbéliard, n'a qu'une durée éphémère. Il est au cœur des négociations menées entre la France et les Cantons, sous la protection desquels se trouvait l'Evêché. La position offensive de la France face à la Suisse conduit en 1798 à l'occupation de Berne et à l'annexion des districts du sud, Prévôté et Erguel.

Mais, sans continuité géographique (le pays de Montbéliard lui est rattaché, mais en est séparé par le Haut-Rhin), le département est difficile à administrer. Surtout, les habitants supportent de plus en plus mal la présence française et les exigeances de la guerre européenne. Afin de réduire les particularismes locaux, le Mont-Terrible est supprimé et rattaché au Haut-Rhin. Porrentruy et Delémont deviennent des sous-préfectures du grand Haut-Rhin, administré depuis Colmar et qui englobe également l'ex-République de Mulhouse. L'ancien Evêché reste français jusqu'aux traités de Vienne.

Documents présentés

- 1 Décret d'annexion de Porrentruy et Delémont.
- 2 Occupation de la partie méridionale de l'Evêché.
- 3 Découpage du Haut-Rhin en arrondissements.
- 4 Le grand Haut-Rhin (carte).

14 Les traités de 1815

Présentation générale

La chute de Napoléon en 1814 après la campagne de France, puis en 1815 après Waterloo entraîne les alliés à remodeler la carte de l'Europe afin de prévenir durablement le danger de la prépondérance militaire française. Le but visé est un équilibre européen entre les grandes puissances.

La France perd l'ensemble des conquêtes de la Révolution, à l'exception des enclaves rattachées, comme Mulhouse. Mais il était impossible de rétablir dans leurs possessions les anciens princes territoriaux sous peine de sembler vouloir anéantir les effets de la Révolution.

L'évêque de Bâle ne recouvrira ainsi pas ses droits sur l'ancien Evêché. Localement, la volonté était de créer un nouveau canton, membre de la confédération helvétique. Il fut finalement décidé, afin de «dédommager» Berne de quelques pertes territoriales, de lui céder l'Evêché, malgré les différences de langue et de religion.

Documents présentés

- 1 Le congrès de Vienne.
- 2 Portrait de Talleyrand.
- 3 Portrait de Metternich.
- 4 L'Europe après les traités de Vienne (carte).
- 5 Les nouvelles bornes frontières.
- 6 L'exemption des droits de douane au profit des frontaliers.

15 La surveillance de la frontière : la douane

Présentation générale

La frontière définie aux traités de Vienne reste imprécise jusque sous la Monarchie de Juillet, où des accords internationaux la figent définitivement. Il est alors achevé un nouveau bornage, avec des bornes portant d'une part les fleurs de lys, d'autre part l'ours de Berne.

Après plus de vingt années de rattachement à la France et de libre circulation, une ligne douanière est installée, séparant en particulier Delle de Boncourt. Cette implantation ne va pas sans poser de nombreux problèmes, et des accords doivent être trouvés afin de faciliter l'existence des frontaliers et des entreprises, en particulier en matière d'exploitation forestière.

De même, de nombreuses conventions sont passées pour définir les relations de part et d'autre de la frontière, et de surmonter l'enchevêtrement des biens et des intérêts. Ces accords rendent la frontière franco-suisse relativement perméable et supportable.

Documents présentés

- 1 La frontière franco-suisse à Delle.
- 2 Le bureau des douanes en 1900.
- 3 Plainte contre l'absence de précision de la frontière.
- 4 Bon de crédit pour les importations de bois.
- 5 Convention franco-suisse sur les forêts limitrophes et les rapports de voisinage.
- 6 Certificat pour l'exportation de produits frontaliers.

16 La contrebande

Présentation générale

Qui dit frontière et douane dit contrebande. L'annexion de l'ancien Evêché avait supprimé cette activité complémentaire de nombreux frontaliers, qui la reprirent après les traités de Vienne. Le maintien des octrois intérieurs et en particulier à Delle leur avait permis de garder la main.

Pendant tout le XIXe siècle, un important trafic de tabac, d'allumettes et de tissus se développe dans la région de Delle, et devient un véritable sport local, opposant passeurs et douaniers dans une lutte acharnée. La contrebande est facilitée par la difficulté de surveiller une frontière qui, à l'exception du passage Delle-Boncourt, serpente dans des zones non bâties, souvent boisées. Elle procure des compléments de revenus non négligeables aux habitants, qui bénéficient souvent de la tolérance de certains douaniers qui préfèrent réservier leurs efforts à des fraudes de plus grande ampleur.

Documents présentés

- 1 La frontière à Réchésy.
- 2 Contrebandiers arrêtés par les douaniers.
- 3 Articles de presse relatant l'arrestation de contrebandiers.
- 4 Maintien des octrois de Delle.
- 5 Douaniers en embuscade.
- 6 Annonce de saisie de lots de tissus.

17 1871 et les trois frontières

Présentation générale

La guerre de 1870-1871 entre la France et la Prusse va considérablement modifier la perception de la frontière. La Suisse redevient momentanément un pays refuge, alors que la région de Belfort est dévastée par la guerre.

Le traité de Francfort, qui cède l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, met le Territoire de Belfort en contact avec deux régions, toutes deux séparées du Haut-Rhin, et toutes deux rattachées contre leur gré à un autre Etat, Berne pour le Jura, l'Allemagne pour l'Alsace. La perte de cette dernière, française depuis plus de deux siècles, est beaucoup plus durement ressentie.

Des gestes comparables ont lieu sur les deux frontières : de nombreuses familles alsaciennes se réfugient à Belfort après l'annexion, et le Territoire accueille de même des réfugiés jurassiens, surveillés d'ailleurs de près par la police française. Aux noces alsaciennes célébrées sur la frontière répondent les confirmations jurassiennes à Delle lors des querelles religieuses avec Berne.

Documents présentés

- 1 Les réfugiés français à Bure pendant la guerre de 1870-1871.
- 2 Le café de la frontière à Réchésy.
- 3 La borne des Trois Frontières.
- 4 Surveillance des réfugiés suisses.
- 5 Noces alsaciennes à la frontière.
- 6 Confirmation d'enfants du Jura à Delle.

18 La Grande Guerre : la fermeture de la frontière

Présentation générale

La déclaration de guerre, en août 1914, entraîne la fermeture presque immédiate de la frontière franco-suisse. Les Suisses craignent en effet que l'un ou l'autre des belligérants ne viole leur neutralité.

La guerre ne touchant pas le Territoire de Belfort, il n'y a pas, comme en 1871, de phénomène d'exode vers le Jura. Mais la Suisse n'en est pas moins considérée comme un précieux auxiliaire : le ravitaillement traversant la frontière permet de faire face à certaines pénuries, et la Suisse joue un rôle actif dans l'aide aux prisonniers de guerre. La France en fait une alliée potentielle dans une guerre du droit.

La fermeture de la frontière, malgré des aménagements pour les frontaliers, pose des problèmes économiques complexes, en raison de l'importance des liens financiers, en particulier au niveau des entreprises d'alloises, coupées des capitaux suisses.

Documents présentés

- 1 Rapport des renseignements généraux sur la fortification de la frontière suisse.
- 2 Le ravitaillement des civils français en Suisse.
- 3 La fermeture de la frontière.
- 4 L'armée française sur la frontière.
- 5 L'aide aux réfugiés et prisonniers.

19 La guerre de 1939-1945 : le refuge suisse

Présentation générale

La deuxième guerre mondiale entraîne une nouvelle fermeture de la frontière, et fait à nouveau de la Suisse un pays refuge pour l'ensemble des persécutés de l'Europe hitlérienne. Passer la frontière, vers Delle, est la seule chance de survie pour nombre de Français. Des groupes de passeurs s'organisent rapidement, mais ils ne parviennent pas toujours à éviter les arrestations par la douane allemande.

C'est à la Libération que joue le plus pleinement la solidarité. Afin d'éviter de nouvelles victimes civiles, le Jura accueille en octobre 1944 les enfants du Territoire de Belfort, convoyés par la Croix-Rouge, pendant la durée des combats. Nourriture et produits de première nécessité sont ensuite adressés au Territoire ruiné par cinq années d'occupation.

Documents présentés

- 1 Passage de la frontière par des réfugiés.
- 2 La zone frontière (carte).
- 3 Rapports préfectoraux sur les arrestations à la frontière.
- 4 Arrivée de ravitaillement suisse à Delle.
- 5 Les marchandises suisses à Delle.
- 6 Accueil dans le Jura des enfants du Territoire.
- 7 Envoi en faveur du Territoire de Belfort d'objets de première nécessité.

20 Les liaisons : la route

Présentation générale

Les liaisons routières entre Belfort et Porrentruy et Delémont ont existé de tout temps. Mais elles restèrent longtemps secondaires dans la mesure où le trafic était surtout dirigé vers Bâle. L'annexion de l'Evêché lors de la Révolution permit l'extension de la route impériale jusqu'à Delémont et facilita les relations.

La guerre de 1870 entraîna une forte augmentation du trafic, afin d'éviter de faire transiter par l'Allemagne les marchandises en direction de Bâle. Après la Grande Guerre, cet axe est délaissé au profit de la voie directe.

Aujourd'hui, le réseau routier français laisse le Jura à l'écart. L'axe fondamental est celui de l'autoroute, est-ouest. D'où l'importance de la réactivation de l'axe nord-sud, avec la réfection complète de la nationale 19 et la construction de l'autoroute transjurane, qui devraient modifier complètement les flux de circulation à moyenne échéance.

Documents présentés

- 1 Travaux sur la route Belfort-Delle.
- 2 La route de Boncourt à Delle.
- 3 Publicité des voyages Werner.
- 4 Les réseaux de communication dans la porte d'Alsace (carte).
- 5 Les changements d'itinéraires après 1918.

21 Les liaisons : le rail

Présentation générale

La liaison ferroviaire entre Belfort et Porrentruy et Delémont est, elle, entièrement le fait de la guerre de 1870. Le but clairement exprimé des officiels français est de détourner le grand trafic de la ligne Belfort-Mulhouse-Bâle, afin d'éviter l'Allemagne. La construction de la ligne Belfort-Bâle par Delémont est ainsi une affaire avant tout politique.

La difficulté de construction de la nouvelle ligne entraîne des délais de réalisation considérables. Ce n'est qu'en 1913 que la ligne est achevée. Elle connaît alors un fort trafic, mais comme pour la route, le retour de l'Alsace-Lorraine ruine la ligne. Pendant l'Occupation, la gare internationale de Delle est fermée, et n'est jamais rouverte.

La ligne est cependant maintenue, afin d'assurer un trafic voyageur en liaison avec les chemins de fer du Jura. L'électrification et la correspondance avec le réseau T.G.V. pourraient lui donner un nouvel essor.

Documents présentés

- 1 Rapport à l'assemblée nationale sur la voie ferrée Belfort-Delémont.
- 2 Plan de la ligne Belfort-Delle.
- 3 Transfert de la gare internationale de Delle à Porrentruy.
- 4 Relance de la ligne Belfort-Porrentruy.
- 5 La gare de marchandises de Delle avant 1914.
- 6 La gare de Delle après 1945.
- 7 Les nouvelles rames de la ligne Belfort-Porrentruy.

22 Les liaisons : le canal

Présentation générale

La République et canton du Jura est totalement dépourvue de débouché fluvial, et ne dispose pas de canaux pour le trafic des pondéreux. Son seul débouché pratique se trouve être le port de Bourogne, sur le canal du Rhône au Rhin.

Parfaitement intégré dans le réseau européen, le trafic sur le canal déclina lentement en raison de son inadéquation croissante au trafic moderne, en particulier quant au gabarit.

Deux réactions se firent donc jour dans les années 60 : d'une part, une volonté de porter le canal au gabarit européen et d'en faire l'un des axes majeurs du trafic européen, en liaison avec l'axe Danube ; d'autre part, un désir de servir de débouché au Jura, afin d'augmenter le trafic sur le tronçon Bourogne-canal d'Alsace, mais aussi de créer les conditions d'une expansion économique de l'axe Bourogne-Porrentruy.

Documents présentés

- 1 Conférences en Suisse sur le port de Bourogne.
- 2 Présentation du port de Bourogne comme débouché du Jura.
- 3 Le canal Rhône-Rhin dans le réseau européen (carte).
- 4 Le rêve du développement de l'axe Bourogne-Porrentruy en liaison avec le canal.
- 5 Le port de Bourogne en 1990.

23 Les liens économiques : l'exemple Japy

Présentation générale

Les liens entre les entreprises suisses et françaises ont été nombreux dès l'origine. Avant la Révolution, le fer des hauts-fourneaux de Belfort partait vers la Suisse pour être transformé. Au XIXe siècle, l'entreprise Japy est un excellent exemple de ces relations complexes.

La naissance des entreprises Japy est une déclaration de guerre à l'horlogerie suisse, qui sert d'abord de modèle, puis est vivement concurrencée par la mécanisation. Fortune faite, les Japy regardent à nouveau vers la Suisse, pour y installer des usines ou des comptoirs, et ce à la demande des Suisses, en particulier à la Chaux-de-Fonds et à Courtelary.

L'horlogerie helvétique ayant réussi son adaptation, le siècle se clot tout naturellement sur des accords pour maintenir des prix corrects pour les ébauches de montres, et limiter une concurrence dangereuse. Accords conclus par le patron de Japy, E. Bornèque, d'origine suisse.

Documents présentés

- 1 Registre de comptabilité de l'usine Japy de la Chaux de Fonds.
- 2 Le siège des Japy à la Chaux de Fonds.
- 3 Proposition aux Japy d'installer des usines en Suisse.
- 4 Portrait d'Eugène Bornèque.
- 5 Traité patronal franco-suisse sur le prix des ébauches de montres.

24 Les entreprises sur la frontière

Présentation générale

Les liens économiques entre les régions de Delle et de Porrentruy sont nombreux et variés. La conséquence la plus importante est probablement l'installation à Delle, hors de portée des droits de douane, de nombreuses entreprises aux capitaux à l'origine majoritairement suisses, comme Thécla ou le Fil Isolé Moderne. La fermeture de la frontière pendant la Grande Guerre entraîna fortement la gestion de ces entreprises.

Les liens commerciaux sont également développés, avec l'ouverture de succursales. Si les bavures sont nombreuses (les ouvriers français de Delle contractent de multiples dettes dans le Jura), les échanges économiques sont le moteur de la dynamique, et l'abaissement des droits de douane est une demande constante des conseils municipaux, y compris pendant les périodes de protectionisme.

Documents présentés

- 1 Acte de société entre un Suisse et un Français à Delle.
- 2 Succursales suisses à Delle.
- 3 Rappel de facture.
- 4 Commercialisation de produits mixtes.
- 5 Procuration par un hôtelier de Porrentruy à un Français.
- 6 et 7 Vœux des conseils municipaux pour l'abaissement des tarifs douaniers.

25 Les transfrontaliers

Présentation générale

Les évolutions différentes des économies du Territoire et du Jura entraînent la création de flux de travailleurs transfrontaliers. L'installation des Japy à Beaucourt, des usines Viillard-Migeon à Morvillars et de nombreuses entreprises à Delle attire dès le début du XIX^e siècle et jusqu'à la dernière guerre les Jurassiens en France, où les salaires sont attractifs et la main-d'oeuvre qualifiée rare.

La hausse du franc suisse, la crise économique qui secoue le sud du Territoire de Belfort inversent ensuite le phénomène, et ce sont les Français qui, en grand nombre, vont travailler dans le Jura. Leur nombre reste cependant très fluctuant, au gré de la conjoncture internationale. La reprise des années 1987-1990 a entraîné une forte augmentation de ces flux, qui, s'ils jouent un rôle important contre le chômage, ont cependant des effets pervers, en particulier en matière de fiscalité sur les revenus.

Documents présentés

- 1 Réglementation du passage de la frontière.
- 2 L'application du traité de 1827 sur la main d'oeuvre frontalier.
- 3 Evolution du nombre des frontaliers.
- 4 La naissance des associations de frontaliers.
- 5 Accord sur l'imposition des frontaliers.
- 6 Cartes de travailleurs frontaliers.

26 La coopération transfrontalière

Présentation générale

La coopération transfrontalière est à peu près absente au XIXe siècle, alors que les Etats ont tendance à verrouiller le plus possible leurs frontières. A la fin du siècle, quelques accords de coopération transfrontalière interviennent sur des points de détail, comme l'exercice de la Médecine ou les problèmes d'adduction d'eau ou d'électricité.

L'élan fondamental est donné en France par la décentralisation. Les collectivités territoriales sont habilitées à passer de tels accords, et ignorent les pesanteurs des administrations d'Etat. La Région de Franche Comté et ses quatre départements, avec les Républiques et cantons de Neuchâtel, Berne, Vaud et du Jura, crée en 1985 à Delémont la communauté de travail du Jura. En juin 1988, un accord plus précis et plus politique est conclu entre le Territoire de Belfort et la République et canton du Jura.

Documents présentés

- 1 Recensement des médecins du Territoire habilités à exercer dans le Jura à la fin du XIXe siècle.
- 2 Traité franco-suisse sur les professions médicales.
- 3 Création de la communauté de travail du Jura.
- 4 La communauté de travail du Jura (carte).
- 5 Jumelage des jeunes chambres économiques de Belfort et Delémont.
- 6 Signature de l'accord de coopération entre la République et canton du Jura et le département du Territoire de Belfort.

27 Les échanges culturels et sociaux

Présentation générale

Les échanges culturels et sociaux ont toujours été nombreux entre les deux régions, en raison de leur communauté de langue et de religion. Avant la guerre de 14, nombreuses sont les fanfares et sociétés diverses du Jura venant à Belfort lors des manifestations. Des sociétés françaises importantes existent à Porrentruy et Delémont.

La création d'outils culturels par les collectivités territoriales va dynamiser ces relations, jusque là épisodiques. A Belfort, c'est le Centre de développement et d'action concertée qui joue le rôle le plus important. Il fonde avec l'Université populaire jurassienne, l'Association jurassienne d'Animation culturelle et le Centre d'action culturelle de Montbéliard l'association franco-suisse d'action culturelle, qui organise des rencontres et des manifestations (cinéma, musique, théâtre...). Le jumelage de Belfort et Delémont, les liens renforcés entre Delle et Porrentruy facilitent la tenue de manifestations régulières.

Documents présentés

- 1 Cérémonie franco-suisse à Porrentruy.
- 2 Les rencontres franco-suisses de Glay en 1980.
- 3 Français et Suisses à Belfort lors du Festival international de musiques universitaires.
- 4 Journée du cinéma suisse à Belfort.
- 5 Lettre de l'union touristique et hôtelière franco-suisse.
- 6 Le jumelage entre Belfort et Delémont.

28 L'indépendance du Jura

Présentation générale

Rattaché par les traités de Vienne en 1815 au canton de Berne, l'ancien Evêché n'aura de cesse d'obtenir ce qui lui fut refusé en 1815, la création d'un nouveau canton.

Les maladresses de Berne, qui néglige l'indépendantisme jurassien et crée des tensions permanentes dans les domaines religieux et linguistique, sont loin d'être compensées par les investissements très importants réalisés par Berne dans le Jura.

En 1967, peu après le «Vive le Québec libre» du Général, ont lieu des manifestations importantes dans le Jura. En 1973, alors que Berne évolue vers une solution d'autonomie, les indépendantistes se donnent dix ans pour obtenir gain de cause. Le bétier s'oppose de plus en plus farouchement à l'ours bernois, qui doit admettre la votation de 1978, qui débouche sur la création de la République et canton du Jura, sans que la question des districts méridionaux soit cependant totalement tranchée.

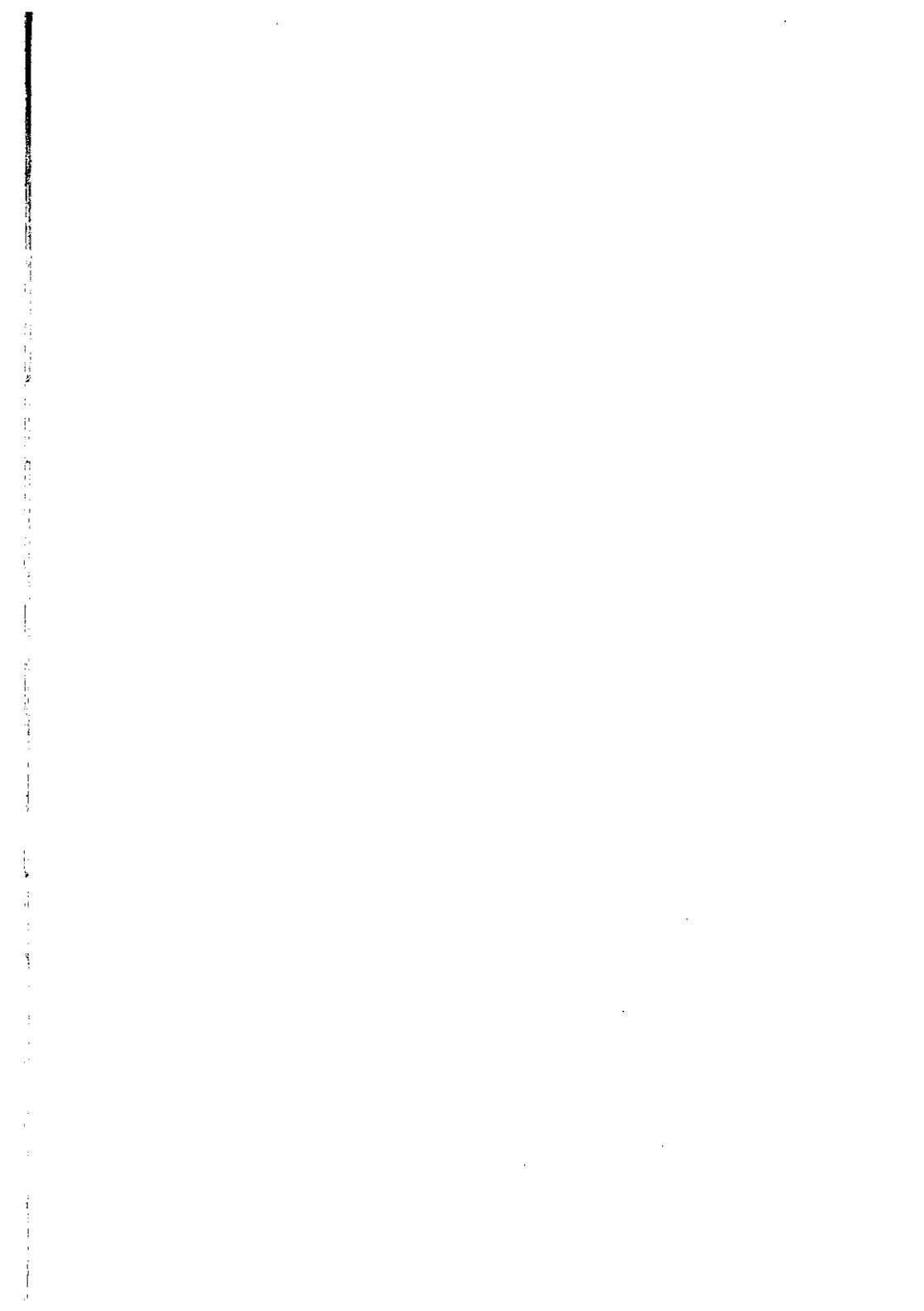
Documents présentés

- 1 Le défilé des indépendantistes jurassiens en 1967.
- 2 L'évolution du Grand Conseil bernois vers l'idée d'autonomie.
- 3 La fête du peuple jurassien en 1973.
- 4 Occupation du poste de douane de Boncourt par les autonomistes.
- 5 Séance inaugurale de l'assemblée constituante de la République et canton du Jura.
- 6 La République et canton du Jura (carte).

Table

Introduction	3
Plan général	8
Description des panneaux	11

Imprimerie du Conseil général du Territoire de Belfort.
Septembre 1990



Réalisation :

**Conseil général du Territoire de Belfort
Service des archives et de l'action culturelle
84.22.03.01**